

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 AOÛT 2019

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 AOÛT 2019

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 14
Annexes - résultats détaillés	15 - 18



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 août 2019 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC au 31 août 2019, ainsi que de ses résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2, qui explique l'impact des redressements opérés sur les exercices antérieurs.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.



Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;



Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASBL CPA ANC.

ASBL société de comptable professionnel agréé inc. ¹

Montréal, le 2 octobre 2019

¹Par CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique n° 129449

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2019

	2019 (12 mois)	2018 (17 mois)
PRODUITS	\$	\$
Fonctionnement (annexe A)	102 142	140 956
Affiliation (annexe B)	171 204	180 850
Vie démocratique (annexe C)	12 468	6 575
Développement (annexe D)	56 315	63 098
Compétitions (E)	178 140	312 963
Excellence (annexe F)	204 048	583 526
Placement sport (note 9) & (annexe G)	89 781	20 382
	814 098	1 308 350
CHARGES		
Fonctionnement (annexe A)	291 834	437 297
Affiliation (annexe B)	78 142	72 772
Vie démocratique (annexe C)	33 057	44 235
Développement (annexe D)	26 652	36 711
Compétitions (E)	102 869	153 326
Excellence (annexe F)	190 910	511 560
Placement sport (note 9) & (annexe G)	89 781	20 778
	813 245	1 276 679
	853	31 671
		31 0/1

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2019

SOLDE À LA FIN	Affectation au programme placement sports (annexe G)	Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	REDRESSEMENT	Redressement des exercices antérieures (note 2)	SOLDE AU DÉBUT					
1 686	,	(422)	2 108	1	\$ 2 108	lisations	immobi-	Investi en		
	(89 781)	89 781		1	· •	placement sports	programme	Affectés au		
73 619	,	13 138	60 481	(160 528)	\$ 221 009	Excellence	Affecté -	❖	(12 mois)	2019
220 381	89 781	(101 644)	232 244	175 870	\$ 56 374	Non affecté		\$		
295 686	ı	853	294 833	15 342	\$ 279 491	Total		\$		
294 833	•	31 671	263 162	(87 773)	\$ 350 935	Total	4	S	(17 mois)	2018

BILAN

AU 31 AOÛT 2019

	2019	2018
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	54 540	232 090
Placements (note 5)	25 304	25 075
Débiteurs (note 6)	202 723	162 063
Frais payés d'avance		12 341
	282 567	431 569
PLACEMENTS (note 5)	75 869	75 869
IMMOBILISATIONS (note 7)	1 687	2 108
	77 556	77 977
	360 123	509 546
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	55 902	163 643
Apports reportés (note 10)	-	51 070
	64 437	214 713
ACTIF NET		
AFFECTÉ - EXCELLENCE	73 619	50.404
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	1 686	60 481
AFFECTÉS AU PROGRAMME PLACEMENT SPORT	1 000	2 108
NON AFFECTÉ	220 381	232 244
	295 686	294 833
	360 123	509 546
ABBBOUNE		
APPROUVÉ		

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2019

	2019 (12 mois)	2018 (17 mois)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	\$	\$
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	853	24 674
Élément sans incidence sur la trésorerie	833	31 671
Amortissement des immobilisations	422	527
	1 275	32 198
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(40 660)	(120 128)
Frais payés d'avance	12 342	2 572
Créditeurs	(107 741)	154 565
Revenus perçus d'avance	8 535	-
Apports reportés	(51 070)	(129 712)
	(178 594)	(92 703)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(177 319)	(60 505)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des placements et flux de trésorerie liés aux activités		
d'investissement	(231)	(25 546)
	(231)	(25 546)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(177 550)	(86 051)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	232 090	318 141
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	54 540	232 090

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La FÉDÉRATION DE NAGE SYNCHRONISÉE DU QUÉBEC est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 13 janvier 1981. Il est exempté de l'impôt sur le revenu. Le 21 février 2019, la fédération a changé de nom pour NATATION ARTISTIQUE QUÉBEC.

Ses objets sont les suivants :

Promouvoir, enseigner, développer, encourager et perfectionner la nage artistique par tous les moyens sous réserve de la Loi de l'enseignement privé et des règlements adoptés sous son autorité;

Etablir des structures et la réglementation relatives à la pratique de la natation artistique au Québec afin de promouvoir des règles uniformes;

Promouvoir l'établissement et l'organisation de clubs de natation artistique dans les différentes régions du Québec;

Regrouper les personnes intéressées à la pratique de natation artistique et les représentants des clubs de natation artistique au Québec;

stimuler l'intérêt public afin d'obtenir des installations convenables, des conditions adéquates et des instructeurs compétents pour enseigner et développer la nage synchronisée;

régir la nage artistique amateur sous sa juridiction et sévir contre toute infraction pouvant y être commise.

Organiser et offrir des cours, tenir des conférences, des assemblées et des camps d'entrainement afin de promouvoir et atteindre les objectifs de la personne morale;

Intervenir auprès de tout organisme ou gouvernement local, provincial ou fédéral afin d'obtenir tout avantage susceptible d'améliorer la pratique de la natation artistique au Québec et défendre les intérêts de la personne morale et de ses membres;

Demander, accepter, recevoir et acquérir par voie de transfert, donation ou souscription, cotisations ou autrement, de l'argent ou des biens afin de promouvoir et réaliser les objets de la personne morale;

La personne morale exercera ses opérations sans gain pécuniaire pour ses membres et tous ses revenus ou profits seront employés à favoriser l'accomplissement de ses objets.

2- REDRESSEMENT SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

La direction a découvert que les redressements opérés les exercices antérieurs pour un montant total de 160 528 \$ ont été imputés au fonds administration au lieu d'être imputés au fonds excellence. Ce montant de 160 528 \$ a été redressé au niveau de l'actif net en diminuant l'actif net affecté à l'excellence et en augmentant l'actif net non affecté du même montant. De plus, certains montants pour un total de 15 342 \$ figuraient dans les comptes à payer au 31 août 2018 alors que ces dettes étaient déjà payées en 2018. Ces montants qui ont été annulés ont eu pour impact d'augmenter l'actif net non affecté de 15 342 \$ et de diminuer les comptes à payer du même montant.

3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Affiliations, compétitions et développement

Les produits provenant des affiliations, compétitions et développement sont comptabilisés sur la période couverte par ces derniers.

Écussons, programmes et matériel

Les ventes d'écussons, de programmes et de matériel sont constatées lorsque le client prend possession du bien.

Formation, séminaires provinciaux et camps d'été

Les produits de formation et séminaires provinciaux sont constatés lorsque les cours ont lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et le taux indiqués ci-dessous :

,	<u>Méthode</u>	<u>Taux</u>
Équipements	Amortissement dégressif	20 %
Équipement informatique	Amortissement dégressif	20 %

3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actif net affecté à l'excellence

Cette réserve a été mise en place pour assurer le développement de l'élite nationale. L'organisme ne peut utiliser ces fonds de réserve à d'autres fins sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

4- PLACEMENTS SPORTS

L'organisme a adhéré au programme Placements-Sports, et cède ainsi 20 % des dons admissibles à Placements Sports ainsi que 20 % de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme de la Fondation du Grand Montréal. Ces montants ne figureront pas dans l'actif de la fédération car la propriété et la gestion seront cédées à la Fondation du Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans. Au 31 août 2019, la juste valeur marchande cédée à la fondation du Grand-Montréal est de 34 116 \$ (note 9).

5- PLACEMENTS			2019	2018
			\$	\$
Épargne rachetable			25 304	25 075
Dépôt à terme, 1,50% (1,50% en 2	018) échéant le 22 r	novembre 2022	15 000	15 000
Dépôt à terme, 1,50 % (1,50% en 2			60 869	60 869
			101 173	100 944
Portion à court terme			25 304	25 075
			75 869	75 869
6- DÉBITEURS			2019	2018
			\$	\$
Subvention à recevoir			96 331	89 662
Comptes clients			11 768	7 531
Prêt à un organisme au taux d'int	érêt annuel de 3 %		-	18 203
Sommes à récuperer de l'État			38 870	45 186
Placements sports			55 754	1 481
			202 723	162 063
7- IMMOBILISATIONS				
		2019		2018
		Amortis-	Valeur	Valeur
		sement	comptable	comptable
	Coût	cumulé	nette	nette
Émilianos	\$	\$	\$	\$
Équipements	14 780	13 429	1 351	1 688
Équipements informatiques	15 662	15 326	336	420
	30 442	28 755	1 687	2 108
8- CRÉDITEURS			2019	2018
				(redressé)
Farming			\$	\$
Fournisseurs			41 608	137 675
Salaires et vacances à payer			9 243	20 923
Sommes à remettre à l'État			5 045	5 045
			55 896	163 643

9- PLACEMENT SPORT

	Dons admissibles	Appariements (220%)	Total	Fondation du Grand-Montréal (20%) (note3)
AN 5- 31 mars 2016	16 485	36 267	52 752	10 550
AN 7- 31 aout 2018	6 493	14 285	20 778	4 156
AN 8- 31 aout 2019	30 965	58 816	89 781	19 410
	53 943	109 368	163 311	34 116

10- APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde 31 août 2018	Encaissement	Constaté à titre de produits	Solde 31 août 2019
_	\$	\$	\$	\$
Engagement entraîneurs Placements Sports	43 770	-	43 770	-
Activité tournée dans l'eau	7 300	-	7 300	
	51 070	-	51 070	-

11- INSTRUMENTS FINANCIERS

Justes valeurs

Les justes valeurs de l'encaisse, des placements à court terme, des débiteurs et des créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur ses débiteurs. Il procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et comptabilise une provision pour les créances douteuses, au moment o ù les comptes sont jugés irrécouvrables.

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2019

ANNEXE A- PRODUITS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	2019	2018
	(12 mois)	(17 mois)
PRODUITS	\$	\$
Subvention ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport - Programme		
de soutien aux fédérations sportives québecoises	85 325	120 877
Revenus d'intérêts	1 853	1 780
Promotion marketing	1 409	2 093
Revenus divers	13 555	16 206
	102 142	140 956
CHARGES		
Assurance fédération	13 869	11 483
Honoraires professionnels	54 829	29 186
Fournitures de bureau	5 205	7 026
Frais de téléphone	2 318	6 508
Intérêts et frais bancaires	264	669
Frais administratifs	5 449	8 996
Formation du personnel	257	848
Amortissement de l'excercice	422	527
Divers	3 182	1 321
Créances irrécouvrables	21 690	-
Promotion - marketing - publicité	12 683	3 803
ACHATS-EPING,C.POINT, POLO, BALISE	718	1 123
	120 886	71 490
Masse salariale	142 151	365 807
Taxes à la consommation non récupérables	28 797	-
	291 834	437 297
•	(189 692)	(296 341)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2019

ANNEXE B- PRODUITS ET CHARGES D'AFFILIATION

	2019	2018
	(12 mois)	(17 mois)
PRODUITS	\$	\$
Affiliations clubs	15 790	16 650
Affiliation athlètes	133 111	137 152
Entraîneurs	19 433	23 192
Officiels/Bénévoles	2 870	3 856
CHARGES	171 204	180 850
Affiliations - Clubs	_	4 505
Affiliations - Athlètes	78 142	58 804
Affiliations - Entraineurs	70 142	7 952
Affiliations - Officiels/Bénévoles	_	1511
	78 142	72 772
	93 062	108 078
	33 002	108 078
ANNEXE C- PRODUITS ET CHARGES DE VIE DÉMOCRATIQUE	2019	2018
	(12 mois)	(17 mois)
PRODUITS	\$	\$
SOCAN	3 850	۶ 3 882
Libérations d'athlètes	(7)	3 882 2 700
AGA/Congrès FNSQ	8 625	
	12 468	(7) 6 575
CHARGES	12 400	03/3
Adhésions - Fondations	1 050	1 274
Conseil d'administration	2 439	4 414
Représentation/évènements spéciaux	14 813	4 414 17 220
AGA/Congrès FNSQ	14 755	
Achats - Manuels, Éping,c. point, balise, articles promo	14 / 33	21 327
a sur, april parily adias, articles profito	33 057	44 225
		44 235
	(20 589)	(37 660)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2019

ANNEXE D- PRODUITS ET CHARGES DE DEVELOPPEMENT

	2019	2018
	(12 mois)	(17 mois)
PRODUITS	\$	\$
Cours entraîneurs, juges, titulaires	51 950	30 398
Activité - Tournée dans l'eau	4 365	32 700
	56 315	63 098
CHARGES		
Cours entraineurs , juges et titulaires	19 135	36 119
Subvention INS	7 517	531
Remboursement frais formation entaîneurs		61
	26 652	36 711
	29 663	26 387
	N	
ANNEXE E- PRODUITS ET CHARGES DE COMPÉTITIONS	2019	2018
BBODUITC	(12 mois)	(17 mois)
PRODUITS	\$	\$
Club hôte	9 850	84 052
Inscription - réseau provincial	75 325	132 103
Pénalités - réseau provincial	1 475	2 800
Surcharge athlètes - Provincial	23 250	37 366
Inscriptions Performance	21 970	26 200
Autres revenus de compétition	13 769	19 995
INS	5 876	10 447
Compétition synchronisée	26 625	
CHARGES	178 140	312 963
Frais - club hôte		
Équipe de compétition FNSQ	35 933	56 908
Frais officiels - réseau provincial	49 283	32 523
Frais officiels - reseau provincial Frais officiels - performance	3 700	4 545
Autres frais de compétition	10 743	10 628
Addres has de competition	3 210	48 722
	102 869	153 326
	75 271	159 637

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2019

ANNEXE F- PRODUITS ET CHARGES DE L'EXCELLENCE

	2019	2018
	(12 mois)	(17 mois)
PRODUITS	\$	à
Subventions	203 548	344 854
Formation spécialisée	-	
Équipe QC compétition et camp	500	238 672
	204 048	583 526
CHARGES		
Évènements spéciaux	: <u>.</u>	2
Centre d'excellence & piscine	:=:	-
Subventinon INS	-	=
Formation spécialisée	-	-
Équipe Québec, camp junior et diverses équipes	190 910	511 560
Remise Sport Québec	_	-
Chorégraphies	-	-
	190 910	511 560
	13 138	71 966
ANNEXE G- PLACEMENT SPORTS		
	2019	2018
	(12 mois)	(17 mois)
PRODUITS	\$	à
Dons admissibles	30 965	6 493
Appariements	58 816	14 285
	89 781	20 778
CHARGES		
Sous-traitant tournée dans l'eau	7 300	10 828
Sous-traitant équipe du Québec	-	9 950
Salaires	82 481	-
	89 781	20 778
	_	_